

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1230)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC23

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le souligne le collectif des Accompagnants des élèves en situation de handicap, le terme d'« aidant » est impropre : les enfants en situation de handicap sont constamment considérés comme malades, ce qui les enferme dans une image d'eux-même négative. Or, les AESH n'ont pas vocation à apporter des soins - mais bien d'éduquer les élèves en situation de handicap, de les accompagner dans un cursus qui n'a pas été pensé pour elles et eux. Pour cette raison, nous préférierions que le terme « d'accompagnant » subsiste, plus valorisant et plus proche des réalités.